

Membres du groupe de travail



Karl Hofstetter

Professeur, docteur en droit. Membre de la direction du consortium Schindler Holding SA et professeur titulaire de droit privé et économique à l'Université de Zurich. Membre du groupe d'expert Corporate Governance. Auteur du rapport «Corporate Governance in der Schweiz».

«Les fondations et les entreprises doivent faire face à des défis à la fois similaires et distincts. Tout comme le «Swiss Code of Best Practice» dans le secteur de l'économie privée, le «Swiss Foundation Code» vise à promouvoir transparence et contrôle dans son propre secteur.»



Thomas Sprecher

Docteur en droit et en philologie, LL.M. Avocat et partenaire chez Niederer Kraft & Frey, Zurich. Auteur de nombreuses publications concernant le droit des fondations. Membre de plusieurs conseils d'administration.

«Le secteur des fondations en Suisse va connaître un nouvel élan grâce au Foundation Code.»



Philipp Egger

Docteur en histoire et philologie. Directeur de la Fondation Gebert Rüt, Zurich. Membre fondateur et membre de la direction de SwissFoundations. Editeur des cahiers «Foundation Governance» chez Helbing & Lichtenhahn.

«Concis et pragmatique, ce recueil de 22 recommandations représente de fait le premier Code pour fondations donatrices en Europe. Projeté et réalisé sans urgence, il se fonde sur les réflexions internes de quelques fondations leaders ayant reconnu que l'activité spécifique des fondations donatrices repose sur certaines orientations stratégiques de valeur générale.»



Felix Moppert

Licencié en droit. Avocat établi à Bâle. Président de diverses fondations (protection de la nature, domaines social et culturel). Membre de l'assemblée constituante de Bâle-Ville. Juge suppléant à la cour d'appel de Bâle-Ville.

«Le Swiss Foundation Code va renforcer le caractère libéral du droit suisse des fondations et maintenir ainsi l'attractivité de notre pays en tant que siège de fondations.»



Robert Purtschert

Professeur, docteur en économie. Professeur à l'Université de Fribourg (CH) et directeur de l'Institut pour le management des associations de l'Université de Fribourg (CH).

«Le Swiss Code représente un élément essentiel à la diffusion des connaissances en management dans le secteur des organisations à but non lucratif.»



Johannes Rüegg-Stürm

Professeur, docteur en économie. Professeur ordinaire à l'Université de St-Gall (Organizational Behavior). Directeur de l'Institut d'économie d'entreprise de l'Université de St-Gall (IfB-HSG). Auteur de nombreuses publications dans les domaines du General Management et du Change Management.

«Le Swiss Foundation Code sert judicieusement les processus de réflexion interne au sein des fondations déjà existantes : grâce à lui, les responsables des fondations pourront poser un regard critique sur la qualité de leur travail et l'améliorer de manière ciblée. Le Code va contribuer à améliorer la réputation du secteur des fondations et à légitimer de manière durable l'existence des fondations d'utilité publique.»



Roger Schmid

Docteur en droit. Directeur de la Fondation Ernst Göhner, Zoug, et membre du conseil de fondation.

Membre fondateur et membre du comité de SwissFoundations. Membre de plusieurs conseils d'administration et de plusieurs conseils de fondation.

«Avec le premier Code pour fondations donatrices, SwissFoundations émet un signal clair et durable; l'association aura ainsi une position prépondérante au cours des discussions à venir dans le secteur des fondations en Suisse.»